

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 2 juillet 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boischatel, tenue le 2^e jour du mois de juillet 2024, 20 h à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Lynne Colquhoun, Marie-Pierre Labelle et Martine Giroux, messieurs les conseillers Daniel Morin, Jean-François Paradis et Vincent Guillot. La directrice générale adjointe et greffière-trésorière est également présente.

Monsieur le maire dédit le moment de silence à la mémoire de M. Jean Trudel, ancien conseiller municipal. Il procède ensuite à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de silence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 3 et du 25 juin 2024
4. Adoption du paiement des dépenses du mois de juin 2024
5. Période de questions générales sur des sujets ne touchant pas l'ordre du jour
 - 5.1 Membres du conseil
 - 5.2 Public

ADMINISTRATION

6. Adoption du Règlement numéro 2024-1182 *modifiant le Règlement 2002-732 relatif à la circulation*
7. Adoption de la Politique en santé et sécurité au travail
8. Demande d'annulation de promesse d'achat – Vente de terrain – Secteur des Trois-Saults
9. Vente d'un terrain – Secteur des Trois-Saults
10. Désignation d'un nouvel administrateur principal – *AccèsD Affaires*
11. Nomination – Comité sécurité routière
12. Répartition des coûts de la Sûreté du Québec

URBANISME

13. Adoption du Règlement numéro 2024-1180 *modifiant le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements afin d'autoriser, sous certaines conditions, un service de déneigement, d'entretien de terrain ou de paysagement à titre d'usage additionnel à l'habitation dans les zones H1-005, H1-022 et M1-043*
14. Demande de permis au PIIA – 490, route des Trois-Saults

LOISIRS

15. Octroi de contrat – Acquisition d'un camion « pick-up »

SÉCURITÉ INCENDIE

16. Nomination – Poste de capitaine

DIVERS

- 17. Période de questions :
 - 17.1 Membres du conseil
 - 17.2 Public
- 18. Levée / Ajournement

- 2024-07-172 **2. Adoption de l'ordre du jour**
- Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière, en y retirant le point 14 « Demande de permis au PIIA – 490, route des Trois-Saults » qui sera reporté à une prochaine séance.
- 2024-07-173 **3. Adoption des procès-verbaux du 3 et du 25 juin 2024**
- Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux du 3 et du 25 juin 2024, tels que rédigés par le greffier-trésorier adjoint.
- 2024-07-174 **4. Adoption du paiement des dépenses du mois de juin 2024**
- Il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois de juin 2024, tel que présenté au conseil. La directrice générale adjointe et greffière-trésorière confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements. Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt de la liste des personnes embauchées par la direction générale.
- 5. Période de questions :**
- Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :
- Stationnement de nuit
- De la part de l'assistance :
- Sécurité incendie – Secteur des Trois-Saults
 - Ajout de supports à kayak – Domaine de la rivière
- La période de questions a débuté à 20 h 02 et s'est terminée à 20 h 07.

ADMINISTRATION

- 2024-07-175 **6. Adoption du Règlement numéro 2024-1182 modifiant le Règlement 2002-732 relatif à la circulation**
- Considérant** qu'il est nécessaire de modifier le *Règlement numéro 2002-732 relatif à la circulation*;
- Considérant** la volonté du conseil municipal de procéder à l'ajout d'interdictions de stationner;
- Considérant** que la Municipalité a le pouvoir, en vertu de l'article 295 du *Code de la sécurité routière* (RLRQ, c. C-24.2), au moyen d'une signalisation appropriée, de notamment interdire, restreindre ou autrement régir l'immobilisation ou le stationnement des véhicules routiers;
- Considérant** que la Municipalité peut, par règlement, régir le stationnement en vertu de l'article 79 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1);

Considérant qu'il est nécessaire de modifier l'annexe K du *Règlement numéro 2002-732 relatif à la circulation*;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier l'annexe Q du *Règlement numéro 2002-732 relatif à la circulation*;

Considérant que l'adoption du présent règlement a été précédée du dépôt d'un projet de règlement lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 25 juin 2024 à 20 h ainsi que d'un avis de motion donné par monsieur le conseiller Jean-François Paradis lors de la même séance;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement que le Règlement numéro 2024-1182 modifiant le *Règlement 2002-732 relatif à la circulation* soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2024-07-176

7. Adoption de la Politique en santé et sécurité au travail

Considérant que l'article 143 du *Régime intérimaire des mécanismes de prévention et de participation* oblige les établissements de 20 travailleurs et plus à avoir un programme de prévention en matière de santé et sécurité au travail;

Considérant qu'avoir une *Politique en santé et sécurité au travail* fait partie intégrante du programme de prévention de la Municipalité;

Considérant que la Municipalité s'engage à offrir à ses employés un lieu de travail sain et sécuritaire où ils pourront se réaliser pleinement;

Considérant que la prévention, la protection et la promotion de la santé et de la sécurité, tant physique que psychologique, font partie des valeurs organisationnelles de la Municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter la *Politique en santé et sécurité au travail*.

2024-07-177

8. Demande d'annulation de promesse d'achat – Vente de terrain – Secteur des Trois-Sauts

Considérant la résolution numéro 2024-05-119 autorisant la vente de terrains dans le secteur des Trois-Sauts:

Considérant que la Municipalité a reçu une promesse d'achat signée par Franck Nunes et Isabelle Chabot pour le terrain # 26 - lot 6 542 125 pour un montant de 205 000 \$ (plus taxes);

Considérant la demande transmise le 6 juin 2024 par Franck Nunes et Isabelle Chabot pour annuler la transaction en lien avec l'achat du terrain # 26;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'accepter la demande d'annulation de la promesse d'achat pour le terrain # 26 et de conserver l'acompte remis par les acheteurs sans autre recours de part et d'autre, et ce, tel que prévu aux conditions du document d'offre d'achat.

2024-07-178

9. **Vente d'un terrain – Secteur des Trois-Sauts**

Considérant la résolution numéro 2023-10-230 autorisant la Municipalité à mettre en vente différents lots situés dans le secteur des Trois-Sauts;

Considérant que la Municipalité a reçu une promesse d'achat pour le terrain suivant :

- Terrain # 27 – Lot 6 518 620 - 211 000 \$ (plus taxes) - promesse d'achat signée par Claudia Grondines et Maxime Harvey.

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement de procéder à la vente du terrain # 27 aux proposants au prix soumis et d'autoriser le maire et le greffier-trésorier adjoint à signer tous les documents nécessaires.

2024-07-179

10. **Désignation d'un nouvel administrateur principal – AccèsD Affaires**

Considérant que la Municipalité de Boischatel a adhéré à *AccèsD Affaires* et a nommé un administrateur principal;

Considérant qu'il y a lieu d'ajouter un nouvel administrateur principal;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Lynne Colquhoun et résolu unanimement de désigner Sophie Antaya, directrice générale adjointe et greffière-trésorière, ainsi que Sabrina Laroche, coordonnatrice en gestion financière, comme administrateurs principaux aux fins d'utilisation du service *AccèsD Affaires* et qu'elles soient investies de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

2024-07-180

11. **Nomination – Comité de sécurité routière**

Considérant la démission d'un membre du Comité de sécurité routière;

Considérant que le Comité de sécurité routière a reçu des candidatures;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de procéder à la nomination de madame Sophie Fournier comme membre du Comité de sécurité routière pour une période de deux (2) ans.

Les membres du conseil tiennent à remercier Monsieur Dany Giguère pour son implication sur le comité depuis les dernières années.

2024-07-181

12. **Répartition des coûts de la Sûreté du Québec**

Considérant que plusieurs municipalités demandent une révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le Gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ);

Considérant que les municipalités locales doivent déboursier 50 % des coûts pour le service de la SQ selon le règlement prévu à cet effet;

Considérant que le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;

Considérant que les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la SQ;

Considérant que les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée;

Considérant que le taux de taxe de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement

- **Qu'**une demande formelle de revoir la répartition des coûts relatifs aux services policiers soit faite au Gouvernement du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec afin de négocier une nouvelle entente pour diminuer la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec;
- **Que** la présente résolution soit transmise aux instances suivantes, soit à la ministre des Affaires municipales, au ministre de la Sécurité publique, à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec.

URBANISME

- 2024-07-182 13. **Adoption du Règlement numéro 2024-1180 modifiant le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements afin d'autoriser, sous certaines conditions, un service de déneigement, d'entretien de terrain ou de paysagement à titre d'usage additionnel à l'habitation dans les zones H1-005, H1-022 et M1-043**

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que le Règlement numéro 2024-1180 *modifiant le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements afin d'autoriser, sous certaines conditions, un service de déneigement, d'entretien de terrain ou de paysagement à titre d'usage additionnel à l'habitation dans les zones H1-005, H1-022 et M1-043* soit joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit et pour être inscrit au livre des délibérations ainsi qu'au livre des règlements de la Municipalité conformément à l'article 448 du *Code municipal du Québec*.

14. **Point reporté**

LOISIRS

- 2024-07-183 15. **Octroi de contrat – Acquisition d'un camion « pick-up »**

Considérant que le service des loisirs et de la culture doit procéder à l'achat d'un camion « pick-up »;

Considérant le *Règlement numéro 2019-1084 sur la gestion contractuelle*;

Considérant que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;

Considérant les demandes de prix effectuées par le directeur des travaux publics;

Considérant que l'offre de prix du Groupe JD à Boischatel est la plus basse avec un montant de 78 355,96 \$, plus taxes;

Considérant la recommandation du directeur du service des travaux publics;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'un véhicule de la marque Dodge Ram 2500 4 X 4 avec équipements au concessionnaire Groupe JD pour la somme de 78 355,96 \$, plus les taxes.

Cette somme sera prise à même le fonds de roulement dès le 1^{er} janvier 2025 pour une période de sept (7) ans.

SÉCURITÉ INCENDIE

2024-07-184 **16. Nomination – Poste de capitaine**

Considérant l’affichage fait par la direction du service de sécurité incendie;

Considérant que le candidat rencontre les critères d’embauche;

Considérant la recommandation du directeur du service de sécurité incendie Boischatel / L’Ange-Gardien;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement de nommer Jean-Michel Corriveau au poste de capitaine du service de sécurité incendie Boischatel / L’Ange-Gardien.

DIVERS

17. Période de questions

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Acquisition d’un camion « pick-up »

De la part de l’assistance :

- Aménagement d’un parc / espace vert – Secteur des Trois-Saults
- Stationnement de nuit
- Nomination sur le Comité de sécurité routière

La période de questions a débuté à 20 h 14 et s’est terminée à 20 h 22.

2024-07-185 **18. Levée de l’assemblée**

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20 h 22.

ASSISTANCE : 4 personnes

Benoit Bouchard
Maire

Sophie Antaya
Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal ».